

## MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 – accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE), Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités terrou les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publiq Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent boissons dans le département de la Savoie, Vu l'accord n° 351 1255 du Commandant de la brigade de Gendarm Vu la demande formulée par	ue, de la police des débits de erie de Montmélian.
<u>Arrête</u>	
Art 1 - L'association sus nommée est autorisée à ouvrir un débit de boisson  Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfe du 14 septembre au 15ààà aula reptembre a à l'occasion de	cctoral, est autorisé  2.5 à h
Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :	
Au demandeur, A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian, Affichée sur le site internet de la commune, à partir du <u>2</u>	<u> 103 12015—</u>
A PORTE-DE-SAVOIE le 18 aout 2025.	Le Maire, F. VILLAND